

l'@lizé

SCFP Section locale 3187



Le journal du Syndicat des employées et employés de l'École de technologie supérieure

No 3, février 2008

Brève revue de l'année 2007 et autres informations

Nous vous présentons en première page, une mini-revue de certains dossiers qui ont eu cours en 2007. Ont collaborés au Journal l'@lizé : Olivier Couture-Tousignant, Julie Dassylva, Louis Bellemare, Jean-Guy Gagnon, Bruno Bussières, Michèle Landry, Yves Nadeau, Nicole Dubuc.

Que fait le Président...

C'est depuis la négociation de 2002 que le président est libéré à temps plein. Savez-vous combien le travail syndical comporte d'aspects juridiques qui font en sorte que certains comités demandent davantage d'attention que d'autres. Je pense au comité de griefs et à celui de la santé sécurité hygiène. Le travail de président est rempli. Tout d'abord, il assure un suivi pour tous les comités. Comme il est le seul permanent, il doit s'assurer que les dossiers de chacun des comités suivent leur cours. Par exemple, seulement pour le comité de griefs, pour lequel les délais sont cruciaux, il aide les responsables du comité en travaillant à la préparation de la preuve, composer les lettres, monter le dossier. Avez-vous déjà constaté de visu, un dossier de grief ? Très volumineux ! Le suivi est un travail de rigueur et de détails.

Prépare les réunions de l'exécutif à raison de 2 par mois (6 à 7 h de préparation) qui sont le lieu d'approbation des dépenses, de la présentation du rapport du secrétaire trésorier, rapport des griefs (avril 2007 : 16 griefs) lettres d'entente y sont approuvées, approbations ou non des projets temporaires, revue

des nominations et démissions des membres des comités, approbation des congés fériés, etc. Prépare aussi la réunion du Conseil syndical (1½ h à 2 h de préparation) qui a lieu mensuellement. Assiste à 3 congrès aux 2 ans : SCFP Québec, SCFP National, FTQ, porte-parole au CPSU comité provincial du secteur universitaire avec 1 rencontre par 3 mois et un congrès aux 2 ans. Assiste aux réunions mensuelles du Conseil régional de la FTQ 1 fois par mois (le soir), partie prenante également aux réunions du CIRRAC -Cartel intersyndical du régime de retraite et des assurances collectives- 1 fois par 2 mois. Dans ce contexte, participe aux rencontres du comité de négociation du CIRRAC dont 10 rencontres ont été nécessaires en novembre 07 et quelques-unes en décembre 07 pour ratifier l'entente intervenue le 6 décembre 2007. Était présent à chaque rencontre du comité de négociation. (nos rencontres cuisines)

Travaille depuis 1 an sur la modification de l'article 40 sur les droits parentaux. Il fait la comparaison entre le texte déposé par l'employeur, notre convention et les textes des autres universités (travail de moine !)

Distribution du courrier pour s'assurer que les délais sont bien respectés par tous les comités. Fait le suivi pour la classe 1 des techniciens. Vérification des dossiers et réunions.

Rencontre tous les nouveaux employés.

Beaucoup de détails, beaucoup de conversations téléphoniques avec les employés, avec les autres sections locales, avec

l'employeur, à expliquer, à débattre, à expliquer encore... En voulez-vous davantage ?

Résolution CS-07-153-1

Résolution approuvée par le Conseil syndical du 26 avril 2007 sur le *Projet de renouvellement des lettres d'entente pour des projets spécifiques*. Cette résolution dit que le «SEETS dans le futur, s'en tiendra à une prolongation de six mois au terme de laquelle l'employeur devra garantir l'ouverture de poste, sinon aucune prolongation ne sera acceptée par le SEETS». En clair, cela veut dire qu'une personne salariée temporaire est embauchée dans le cadre d'un projet spécifique non renouvelable d'une durée maximale de 12 mois. (article 3.13 de la convention collective) L'article dit bien que la période peut être renouvelée. Sauf que certains renouvellements se prolongent jusqu'à 3 ans. Comme il est stipulé dans la résolution : «...le rôle du SEETS est de s'assurer de l'ouverture de poste de façon à empêcher la précarité d'emploi.

Comité des griefs

En 2007 : 19 griefs déposés, dont 4 désistements. Il en reste 15 sans date d'arbitrage. Cela peut prendre jusqu'à 2 ans pour obtenir une date d'arbitrage. Sujets des griefs ? Congédiement, plainte en harcèlement, traitement discriminatoire, non respect des procédures, congédiement déguisé.

Les 15 griefs sans date d'arbitrage sont donc reconduits en 2008, ajoutons à cela 4 de plus depuis le début de l'année.

Création d'un comité jeune au SCFP-Québec

En mai dernier avait lieu le XXVe congrès du SCFP-Québec. Lors de cette rencontre, réunissant tous les militants et militantes, une résolution sur l'implication des jeunes a été adoptée à l'unanimité. Cette dernière a permis la création d'un comité jeune parmi les instances du SCFP-Québec. Celui-ci est composé de 5 membres provenant des différents secteurs représentés par le SCFP.

Le comité aura comme objectif premier d'accroître l'implication des jeunes dans les structures syndicales pour d'une part faire face aux départs massifs à la retraite qui s'annoncent pour les prochaines années et d'autre part pour faire connaître les préoccupations des jeunes afin qu'elles soient véhiculées dans les instances. Les politiques et les négociations doivent être plus que jamais en phase avec la réalité de ceux et celles qui font nouvellement leur entrée sur le marché du travail.

Julie Dassylva
Présidente du comité jeune
SCFP-Québec

Horaire variable

Daniel Rodrique et Serge Plamondon travaillent avec l'employeur à clarifier et actualiser l'article 33 de notre convention collective.

Le comité santé sécurité hygiène change pour le mieux en 2008

Le Comité de la santé et de la sécurité au travail (CSST) a élargi sa composition de représentants : 2 personnes représentant le SEÉTS, 2 représentant l'employeur, une représentant l'association des professeurs, un responsable des clubs étudiants, un secrétaire désigné par le Service des ressources humaines.

Le comité fonctionne désormais à l'intérieur du Bureau de la santé et de la sécurité au travail. (BSSST) Le bureau relève directement de la Direction SEÉTS Section locale 3187 SCFP

générale de l'ETS et est composé de 2 employés; Bruno Galarneau conseiller en SST et Alain Delisle responsable de SST, au bureau B-4604. Le comité syndical collabore avec Alain Delisle à mettre en place un environnement de travail sain et sécuritaire dans le but de prévenir les maladies industrielles et les accidents de travail.

Cette politique se traduit principalement par la préoccupation des éléments suivants : hygiène industrielle : qualité de l'air, température de travail, bruit, etc. Ergonomie au travail : évaluation de postes, projet d'aménagement, etc. Équipement de protection personnelle : lunettes de sécurité, etc. Prévention des accidents de travail : formation spécialisée SIMDUT, CARISTE, etc. Audit.

D'autres éléments s'intègrent à cette politique comme la promotion de la santé, traitement des accidents de travail et des maladies professionnelles, le respect des lois et des règlements et la protection de l'environnement.

Si vous avez des questions, des commentaires, contactez-nous. N'hésitez pas à rapporter les situations dangereuses ou qui pourraient le devenir. Vous êtes les yeux de la prévention et vaut mieux prévenir que guérir !

Vos représentants : Louis Bellemare et Jean-Guy Gagnon.

Service de la prévention et de la sécurité

Saviez-vous que les agents de sécurité employés de l'ETS ont suivi une formation en premiers soins ? Qu'on peut communiquer avec eux pour une urgence (assistance immédiate) au poste 55. D'ailleurs, lors d'une urgence, ce sont eux qui interviennent avant les ambulanciers. Saviez-vous aussi que si nous croyons que notre sécurité physique est menacée, on compose le poste 8900 (ligne régulière) et ils peuvent nous accompagner (par exemple, on termine plus tard un soir, et on est mal à l'aise d'être seul dans la garage, ils peuvent nous accompagner dans le

stationnement) Il s'agit de le demander.

Leurs noms :

*Maude Beauchamp (affectation temporaire aux SAE)
Olivier Coutu-Tousignant
Dominic Cusson
Lise Desjardins
Pascal Hamelin
Benoit Joly
Gilles Leblanc
Marjorie Ruel
Christine Wertz*

Hommage à Monique Gagnon

Une soixantaine de personnel ont rendu hommage à Monique Gagnon le jeudi 21 février au Salon des employés Jocelyne-Olivier.

Un collectif a été peint par 9 employés - Claire Allard, Brigitte Castonguay, Nicole Dubuc, Carmen Gauthier, Linda Mallette, Olivier Ringuet, Sylvie Sauvé, Francine Vachon, Nicole Vaillancourt et Michel Blais menuisier ébéniste a travaillé sur la présentation du collectif.

Quelle belle initiative.

Que l'on connaisse Monique Gagnon ou pas, c'était touchant d'entendre les *artistes* nous expliquer le sujet de leur toile. Rappelons que Monique a donné des cours de peinture à des employés de l'ETS pendant quelques années.

Le collectif sera exposé en permanence au Salon des employés Jocelyne-Olivier. (B-4504, carte d'accès nécessaire)

Ravissant !



Sur la photo, n'apparaissent pas Claire Allard, Carmen Gauthier et Linda Malette.

Un employé nous donne son opinion.

Aux membres du Syndicat des employés et employées de l'école de technologie supérieure! Bienvenue.

Le syndicat c'est quoi au juste ? Une place pour chialer quand ça ne va pas!

Le syndicat c'est plus que ça. C'est un mouvement de solidarité entre les membres. On peut aussi voir cela comme étant un grand frère ou une grande soeur. Ce n'est pas juste pour défendre nos droits promis dans la convention collective. Il y a plusieurs autres comités que celui de grief qui sont là pour nous aider dans notre travail et aussi à la maison. Pourrions-nous vivre sans syndicat ? Oui bien sûr, mais regardez les entreprises privées sans syndicat. Les gestionnaires font la pluie et le beau temps à l'intérieur de leur mur. Les employés se soumettent aux décisions des gestionnaires, de peur de perdre leur emploi.

Dans notre domaine c'est grâce au SEÉTS (syndicat de l'école de technologie supérieure) que nous avons un droit de parole respecté et nous ne sommes pas à la merci de leur compression. Notre syndicat est localisé au 3ième étage du Pavillon B. Notre président, M. Yves Nadeau, est le plus souvent présent à ce local. Vous pouvez aussi toujours vous tourner vers vos délégués qui sont là pour vous. Le SEÉTS a besoin aussi de vous comme vous pourriez avoir besoin de lui. S'il n'y a personne qui vient lors des assemblées, nous ne pouvons savoir quel est votre désir ou votre pensée face aux nombreuses décisions qui doivent être prises. Il y va de votre présent jusqu'à votre avenir dans ces assemblées.

Il ne faut pas oublier que le syndicat est là pour sa communauté et ne cherche pas à faire des profits comme les entreprises. Peu importe notre branche dans l'école il ne faut pas oublier que nous faisons un tout. Ensemble nous pouvons nous entraider et ensemble nous allons continuer à vivre des moments heureux sur nos lieux de travail. Nous sommes ici en SEÉTS Section locale 3187 SCFP

moyenne 35 heures par semaine, alors pourquoi ne pas faire de ces heures un mouvement de famille ÉTS !

Olivier Coutu-Tousignant

**Savoir distinguer
Perfectionnement et Service du perfectionnement de l'ETS**

A l'ETS le perfectionnement constitue une condition de travail faisant partie de notre convention collective (Article 20). Le perfectionnement s'applique à toute personne salariée visée par la convention sous réserve de son admissibilité. Il a pour but de permettre le développement et l'épanouissement professionnel des employés. Il désigne toute activité d'apprentissage dont le but consiste à favoriser l'acquisition ou l'amélioration d'habiletés ou de connaissances ou d'aptitudes reliées directement ou non aux tâches d'une personne salariée ou qui lui faciliterait l'accès à de nouvelles tâches. Le perfectionnement comprend autant des activités individuelles que collectives. Il peut prendre la forme de cours suivis dans une institution d'enseignement menant à l'obtention d'une reconnaissance ou d'un grade ainsi que des activités non créditées tel que des séminaires, forums, colloques, conférences, stage, congrès et autres.

Le Service du perfectionnement de l'École est tant qu'à lui est un service corporatif offert à la communauté desservie par l'École. Ce service a pour objectif de contribuer au développement de la main-d'œuvre et répondre aux besoins de formation des individus, des organismes et des entreprises. Il est similaire à celui offert au grand public par d'autres institutions d'enseignement. Il est parfois désigné sous le vocable de formation continue, centre de perfectionnement, séminaire de perfectionnement, chacun ayant sa formule et son approche particulière. Le Service du perfectionnement de l'École est donc une unité distincte et autonome qui complète l'offre de cours dans

nos programmes réguliers laquelle est principalement axée sur le génie. Il est bien sûr avantageux de pouvoir y suivre des formations étant donné la proximité des lieux ainsi que la qualité du service d'autant plus que nous bénéficions d'un rabais de 50% sur les coûts. Toutefois, il n'y a aucune obligation particulière faite aux employés de l'ETS de suivre des activités de perfectionnement au Service du perfectionnement de l'ETS.

Bruno Bussières

Un délégué social ou une déléguée sociale

La personne déléguée sociale a le goût d'aider, le goût d'écouter. Elle veut que son implication syndicale soit de l'ordre de l'entraide personnelle. C'est une personne qui écoute, réfère au besoin, encourage, écoute encore...

Dans votre milieu, ces personnes sont Yves Nadeau, Carole Fournier, Manon Côté. Vous pouvez devenir délégué social aussi. Formation de 3 jours donnée par la FTQ. Contactez Yves Nadeau.

La santé dans tous ses états

Si vous recherchez des explications claires, simples sur le cancer, si le lien entre cancer et aliments vous intéresse, je vous suggère le livre écrit par deux chercheurs québécois les Drs. Richard Béliveau et Denis Gingras. *Les aliments contre le cancer*. Éditions du Trécarré. Ce n'est pas un livre récent (2005) mais il foisonne de tant d'informations, sa vulgarisation est si bien faite que je n'ai pu m'empêcher de vous le suggérer.

Commentaires, suggestions ?

manon.cote@etsmtl.ca